

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2019_173

L'an deux mille dix-neuf le 23 septembre à 19H, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à WAHAGNIES sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 17 septembre 2019, conformément à la loi

OBJET :

Présents :

COMMISSION N°3
Renouvellement de la convention pluriannuelle CLEA pour la période 2019-2022

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président
M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président
M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président
Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6^{ème} vice-présidente
M. Jean-Michel DELERIVE, 7^{ème} vice-président
M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président
Mme Joëlle DUPRIEZ, 10^{ème} vice-présidente

Présents en début de séance :

Mme Anne de BISSCHOP, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT (à partir de la 2019_162), M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Pascal FROMONT, M. Amaury DUFOUR, Mme Marion DUBOIS, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Régis BUE, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Christian DEVAUX, M. Benoît BRILLON, M. Ludovic ROHART (à partir de la 2019_162), M. Frédéric SCZYMCZAK, Mme Monique RIZZO, M. Bruno RUSINEK, Mme Marie CIETERS, M. Thierry LAZARO, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Christian LEMAIRE, M. Pierre CROXO, M. Alain DUCHESNE, M. Alain BOS, M. Jean-Luc LEFEBVRE

De la délibération 2019_157
à la 2019_161

Titulaires présents : 35

Suppléants présents : 2

Procurations : 7

Nombre de votants : 44

Ont donné pouvoir :

A partir de la délibération
2019_162

Titulaires présents : 37

Suppléants présents : 2

Procurations : 8

M. Bernard CORTEQUISSE, procuration à M. Jean-Luc DETAVERNIER
M. Guy SCHRYVE, procuration à M. Frédéric PRADALIER
Madame Sandrine PESSE, procuration à M. Jean-Luc LEFEBVRE
M. Bernard ROGER, procuration à M. Bernard CHOCRAUX
Mme Marie-Hélène BACLET, procuration à M. Régis BUE
Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. Ludovic ROHART
Mme Ingrid LEMAHIEU, procuration à M. Frédéric SCZYMCZAK
M. Didier WIBAUX, procuration à M. Thierry LAZARO

Nombre de votants : 47

Absents excusés :

M. Jean DELATTRE, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Francis MELON, Mme Jeannette WILLOCCQ

M. Jean-Claude SARAZIN, remplacé par sa suppléante, Mme Anne De BISSCHOP
Madame Annick MATTON, remplacée par son suppléant, M. Alain BOS

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 septembre 2019

Délibération CC_2019_173

COMMISSION N°3

CULTURE

Renouvellement de la convention CLEA

Signature de la nouvelle convention pluriannuelle 2019 > 2022 de partenariat pour la mise en place d'un Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) tout au long de la vie contractée entre la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Hauts-de-France, le rectorat de l'académie de Lille, le conseil départemental du Nord et la Pévèle Carembault

Le Conseil Communautaire,

Considérant que la première convention pluriannuelle de partenariat pour la mise en place d'un CLEA tout au long de la vie contractée avec la DRAC Nord Pas-de-Calais, le rectorat de l'académie de Lille et la direction des services de l'éducation nationale Nord est arrivée à échéance. Il convient de la renouveler pour une durée de 3 ans pour la période 2019-2022.

Qu'il s'agit d'un partenariat d'une durée de trois années scolaires reposant notamment sur la mise en œuvre chaque année de deux résidences-missions d'artistes pendant 4 mois chacune.

Considérant que la participation de la CCPC est de 33 000 par an, soit 99 000 € pendant 3 ans répartis comme suit :

- 18 000 € par an pendant 3 ans, soit 54 000 € au titre de la rémunération des deux artistes résidents et à la diffusion sur son territoire des œuvres des artistes
- 15 000 € par an pendant 3 ans, soit 45 000 € au titre de la prise en charge de l'hébergement pendant 4 mois, des frais de déplacement sur le territoire pendant la période de résidence, l'achat de matériel et matériau et la location de matériel nécessaire à l'intervention des artistes,

Considérant que la participation de la DRAC est également de 30 000 euros par an pendant 3 ans, soit 90 000 euros pour ces 3 années de contrat afin d'encourager la présence artistique.

Où l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 47 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 47 VOTANTS)

- D'autoriser son Président à signer la convention pluriannuel 2019-2022 de partenariat pour la mise en place du CLEA avec la DRAC Hauts-de-France, le rectorat de l'académie de Lille et le conseil départemental du Nord.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Jean-Luc **DETAVERNIER**

